

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR :

La Conférence régionale des élu(e)s de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

**Dans le cadre de la consultation
sur le Plan de développement durable du Québec**

Gaspé, le 15 février 2005

INTRODUCTION

CONSULTATION SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Le 22 décembre dernier, le ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas J. Mulcair, invitait la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) à participer à la consultation sur le Plan de développement durable du Québec autour du thème « Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie ».

Ce mémoire est produit en collaboration avec les administrateurs, les administratrices et les mandataires-conseils¹ de la CRÉGÎM, représentant les différents secteurs d'activité de la région.

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a été créée par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de douze membres provenant des élus municipaux, soit : les cinq préfets des MRC; les maires des municipalités de Carleton–Saint-Omer, Chandler, Gaspé, New Richmond et Sainte-Anne-des-Monts; le maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et un conseiller municipal des Îles. S'ajoutent à ces élus municipaux six membres issus de la société civile, recommandés par leurs pairs, et nommés par les élus municipaux membres de la Conférence régionale des élu(e)s.

La Conférence régionale des élu(e)s est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Elle se voit confier les mandats suivants : favoriser la concertation des partenaires dans la région; établir un plan quinquennal de développement dans une perspective de développement durable; donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région et administrer les sommes qui lui sont confiées par le gouvernement dans le cadre d'une entente de gestion.

COMMENTAIRES

Que pensez-vous de la démarche proposée dans le document de consultation?

De façon générale, la démarche, présentée dans le document de consultation, nous apparaît adéquate. D'ajouter le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité aux droits sociaux et économiques déjà inscrits à la Charte des droits et libertés de la personne nous apparaît plus qu'intéressant. Ceci donne aux citoyennes et aux citoyens la possibilité d'un recours de plus dans le cas où ce droit serait menacé ou encore lésé.

La dimension collective associée à ce grand projet constitue selon nous un autre incontournable puisqu'il est essentiel que toutes et tous soient directement concernés par cette question et apportent leur contribution. La théorie des petits pas a fait ses preuves à plus d'une reprise. À une échelle plus grande, la multiplication de ces petits pas pourrait avoir une portée que l'on ne soupçonne pas encore.

Bien sûr, pour en arriver là, il faudra fixer des règles claires et fournir des outils communs propres à chaque catégorie d'intervenants. Quant au commissaire au développement durable, il devra bénéficier d'un réel pouvoir d'intervention afin d'être à même d'imposer un véritable respect de l'esprit inhérent à cette vision du développement.

¹ Le mandataire-conseil est un répondant sectoriel qui a pour mandats d'informer la Conférence régionale des élu(e)s sur l'organisation et l'évolution de la concertation dans son secteur, de soutenir les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s dans la réalisation des activités qui touchent son secteur et de participer aux travaux de groupes de travail intersectoriels en vue de la préparation et de la mise en œuvre du prochain plan quinquennal de développement régional.

Nous souhaiterions porter à votre attention, toutefois, le fait que la Conférence régionale des élu(e)s, de par son rôle de concertation régionale des partenaires du développement local et régional, aurait pu être mis à contribution pour colliger le point de vue de ses collaborateurs et dégager une position régionale forte à cet égard. Elle aurait sans doute interpellé l'un de ses partenaires privilégiés, soit le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, afin de collaborer à cette démarche. Ceci va dans le même sens que votre point de vue sur l'importance de l'engagement des citoyennes et des citoyens lorsque vous indiquez que « la concrétisation de ce projet repose sur une attitude active et convergente des acteurs gouvernementaux et des citoyens ».

Néanmoins, la Conférence régionale des élu(e)s est tout de même d'accord avec le fait que chaque organisme ou chaque secteur socio-économique puisse conserver une certaine indépendance en exprimant ses opinions et ses préoccupations directement à votre ministère. Cette façon de faire a l'avantage de permettre à chacun de pousser sa réflexion sur les aspects qui l'interpellent de façon plus particulière et ainsi, d'enrichir l'échange d'un point de vue idéologique.

Que pensez-vous des principes et des mesures définis dans l'avant-projet de loi?

Nous sommes d'avis que tous les principes qui sous-tendent cette philosophie du développement sont essentiels et possèdent une valeur tout aussi importante les uns que les autres. Pour notre région cependant, certains d'entre eux attirent notre attention de façon toute particulière : la santé et la qualité de vie, l'équité sociale, l'efficacité économique, l'accès au savoir ainsi que le partenariat et la coopération intergouvernementale.

La santé et la qualité de vie

La question de la santé et de la qualité de vie fait partie des principes qui nous interpellent de façon prioritaire. La qualité de vie dans notre région constitue une valeur fondamentale et un facteur attractif incontestable. Elle se caractérise par des paysages exceptionnels, des plans d'eau remarquables, la qualité de ses rivières à saumon, une faune et une flore variées, parfois uniques, bref, *Une région saine et responsable* qui se démarque par le respect qu'elle porte à ses écosystèmes de même qu'à sa qualité de vie axée sur l'harmonie entre ses citoyens, ses citoyennes et ses communautés. Déjà en 2000, à la signature de l'Entente cadre, le principe de la qualité de vie teintait l'ensemble des orientations de développement régional définies par la région.

Dans un même ordre d'idées, le principe de la prévention devrait faire partie intégrante de la santé et de la qualité de vie. Bien que la prévention couvre un spectre beaucoup plus large que la seule dimension de la santé, il est grand temps selon nous de mettre l'accent sur cette approche en matière de santé des populations. Chaque effort investi à ce niveau rapportera beaucoup tant du point de vue de la santé à long terme que du point de vue du système lui-même par le désengorgement des hôpitaux, la diminution des cas lourds à traiter, une meilleure productivité, et une meilleure efficacité à tous les points de vue.

Enfin, la qualité de vie dans notre région est dépendante de la qualité de ses ressources naturelles, de leur exploitation dans une optique de développement durable ainsi que de la transformation et de l'usage optimum de ces ressources. Pêche, forêt, agriculture, énergie, tourisme et mines procurent emplois et richesses qui, nous le souhaitons, pourront faire vivre la génération montante et les suivantes.

L'équité sociale

Le principe de l'équité sociale nous rejoint directement vu le problème de baisse démographique et de vieillissement accéléré de la population qui nous caractérise en Gaspésie de même qu'aux Îles-de-la-Madeleine. Nous soumettons à votre attention qu'il pourrait être opportun d'ajouter une dimension régionale à ce fondement de votre politique. En effet, l'approche populationnelle utilisée dans le calcul des budgets disponibles pour notre région est désavantageuse et ne tient pas compte des particularités de

notre territoire. Certaines régions vivent une croissance démographique importante alors que la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est en décroissance. Si l'on veut véritablement travailler au développement durable du Québec, il faudra tenir compte des caractéristiques propres à chacune des régions qui le composent et viser le développement durable de chacune d'entre elles. En somme, selon nous, l'équité sociale passe également par l'équité interrégionale.

L'efficacité économique

Le principe de l'efficacité économique se situe lui aussi en tête de liste des priorités régionales. Il est en effet essentiel pour les générations actuelles et celles qui suivront de pouvoir compter sur une économie forte, performante et bénéficiant de conditions favorables à l'innovation et la diversification de ses champs d'activités. Ce principe est essentiel du fait que pour favoriser le retour et l'établissement des jeunes dans notre région, pour prendre cet exemple, il faut être en mesure non seulement d'offrir des emplois mais qui plus est la possibilité de travailler dans des secteurs porteurs d'avenir et permettant à ces jeunes de mettre à profit leurs connaissances et d'aspirer à un plein épanouissement personnel et professionnel. De plus, nous sommes d'avis que la création de mesures fiscales spécifiques pour reconnaître l'efficacité économique des entreprises pourrait constituer un incitatif supplémentaire à l'adhésion des entrepreneurs à ce grand objectif.

L'accès au savoir

L'accès au savoir pour une région comme la nôtre est une autre clef incontournable considérant le contexte de sous-scolarisation qui est le nôtre. Déjà, nous avons adopté une approche originale afin de redresser la situation : un plan de communication régional visant la valorisation et la promotion de l'importance de la formation et de la qualification en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Mentionnons brièvement que ce plan découle d'une journée de réflexion et d'engagement sur la formation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine tenue à Bonaventure, le 13 décembre 2001. Les partenaires avaient alors fait consensus sur la réalité de la sous-scolarisation dans notre région et sur la nécessité de s'associer dans la réalisation d'actions à court, moyen et long terme en vue de corriger la situation. Actuellement, nous travaillons à un projet de portail régional où les outils de communication Internet seront mis au service d'une communauté d'intérêts, visant à faire tomber la barrière des distances pour obtenir des résultats tangibles et plus efficaces.

Le partenariat et la coopération intergouvernementale

Finalement, le principe du partenariat et de la coopération intergouvernementale nous apparaît essentiel lorsque l'on se réfère au cas de l'incinérateur de déchets toxiques à Belledune. Un tel partenariat aurait sans doute été facilitant et aurait pu éviter de placer notre région dans la situation de vulnérabilité qui fut et demeure la nôtre bien que la mobilisation populaire a permis de ralentir le processus et d'amener un débat sur la place publique. En somme, il faut que cette préoccupation à l'égard du développement durable soit partagée par tous les acteurs en place.

Quelles actions seriez-vous prêts à mener pour contribuer au développement durable du Québec?

La CRÉ établit un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région. Le processus tient compte de la participation des jeunes à la vie démocratique de la région et, selon les principes de l'égalité et de la parité, de celle des femmes. Le plan quinquennal de développement doit aussi tenir compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi déterminés par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de son territoire.

C'est donc à partir du plan quinquennal qui est en préparation actuellement que s'articulera notre action

visant à contribuer au développement durable du Québec. Il s'agit en effet de notre principal outil en matière de planification du développement régional et cet instrument guide la plupart de nos interventions. De plus, notre prochain plan quinquennal servira d'intrant aux ministères régionaux dans la définition de leur plan d'action respectif, ce qui constitue un autre aspect fort intéressant à considérer.

Le processus de planification stratégique qui s'amorce prévoit un certain nombre d'étapes dont l'une des premières consiste à se donner collectivement une vision du développement de la région. Cette vision intégrera un certain nombre de valeurs importantes, dont l'une d'entre elles, pour ne pas la nommer, est rattachée au développement régional durable. Cinq grands thèmes de travail serviront à exprimer cette vision en termes d'orientations et d'objectifs à réaliser, soit :

1. Développement économique;
2. Développement social;
3. Éducation, formation et emploi;
4. Démographie, immigration et population;
5. Infrastructures.

Développement économique durable

Les activités économiques prédominantes de la région se retrouvent dans les secteurs des pêches, de la forêt, du tourisme et des services. De plus, le secteur éolien est en plein essor. Enfin, l'agriculture, quoique modeste, constitue elle aussi un secteur d'activité dont le potentiel reste encore à développer.

À ce sujet, trois créneaux d'excellence ont été reconnus pour la région dans le cadre du programme ACCORD : les ressources, sciences et techniques marines, le tourisme santé/nature et l'industrie éolienne, des avenues concrètes de *développement économique durable*. Le projet ACCORD est assorti de mesures fiscales spécifiques à la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour toute entreprise qui crée de l'emploi en mariculture, dans la transformation des produits marins, en biotechnologie marine ou dans la fabrication d'éoliennes, conditions favorables à l'émergence d'entreprises et la création d'emplois rattachés à ces secteurs d'activité. La région entend bien accentuer ses efforts au cours des prochaines années afin de concrétiser le plus grand nombre de projets possibles dans ces secteurs d'activité partout sur son territoire. La Conférence régionale des élu(e)s mettra à contribution ses ressources humaines et financières pour appuyer les efforts de développement investis en ce sens, notamment par la signature d'ententes spécifiques.

Le secteur forestier, pour sa part, entend bien contribuer lui aussi à ce mouvement par le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL). On note un engouement sans précédent pour ce genre de produits à l'heure actuelle dans la région (par exemple : l'if du Canada et les branches de résineux utilisés pour la fabrication d'huiles essentielles et de couronnes décoratives). Tant et si bien que l'on se doit de prendre un temps d'arrêt pour planifier et structurer une stratégie de développement afin de s'assurer que l'utilisation et le développement de ces produits se fassent de façon durable écologiquement, économiquement et socialement. La Conférence régionale des élu(e)s sera sans aucun doute partenaire dans la création de tels projets d'autant plus qu'ils contribuent à diversifier l'économie de la région.

Enfin, le secteur de l'agroalimentaire auquel nous faisons référence précédemment constitue au même titre un secteur de développement économique durable. En effet, la qualité environnementale du terroir régional est vue comme une force importante dans un contexte où les individus sont de plus en plus soucieux de la qualité des produits qui se retrouvent dans leur assiette et où le marché des produits biologiques est en pleine expansion. Les efforts de développement de ce secteur s'orientent résolument vers *une région du terroir durable*. À titre d'exemple, de plus en plus de projets d'expérimentation transférable, de concert avec les milieux de recherche sont menés dans le sens du développement durable, le développement d'entreprises certifiées biologiques, la culture de plantes médicinales biologiques (créneau en émergence), etc. La Conférence régionale des élu(e)s est partenaire du milieu agricole depuis plusieurs années et entend bien appuyer les actions menées par ce secteur au cours des années à venir.

En somme, la région est de plus en plus consciente de l'importance de respecter la capacité de support des écosystèmes afin d'assurer une production à long terme et un renouvellement suffisant des ressources naturelles, moteurs de l'économie régionale.

Développement social durable

En 1999, le comité régional sur le développement social mis en place à l'époque par le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles, articulait son action à partir de cette définition :

« Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans la région et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre d'une part à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable soucieux de justice sociale »².

Deux groupes de travail plus particulièrement, l'un oeuvrant au niveau de l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'autre au niveau de l'amélioration des conditions de vie des aînés ont investi temps et ressources en ce sens et entendent poursuivre leur action à ce niveau.

Le groupe de travail « Femmes et développement régional », en collaboration avec plusieurs partenaires de la région, réalise des actions depuis un certain nombre d'années visant à permettre aux femmes de développer pleinement leur potentiel, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer leur juste part de l'enrichissement collectif. Au nombre des objectifs poursuivis, mentionnons : l'augmentation du nombre de femmes dans les structures décisionnelles locales et régionales afin d'assurer leur participation à la prise de décision, l'amélioration des conditions de vie des femmes par la diversification des choix de formation des femmes et des filles, leur maintien dans les programmes non traditionnels, ainsi que leur accès à des carrières et à des emplois non traditionnels qui offrent de bonnes conditions de travail et des perspectives intéressantes.

On s'attaque bien sûr à un changement de mentalités important et il reste encore beaucoup de travail à faire. La Conférence régionale des élu(e)s entend maintenir sa participation et collaborer à la poursuite des actions menées à ce niveau.

La Table régionale de concertation des aînés GÎM contribue, elle aussi, au développement social durable surtout sous l'angle de l'équité sociale et d'une participation sociale active des personnes âgées. La question des abus et négligences face aux aînés est devenue au cours des derniers mois la priorité numéro un de la Table. Elle situe son action sur le plan de la sensibilisation et de la formation sur l'ensemble du territoire. De plus, la Table organise depuis trois ans un événement régional, plus précisément une rencontre régionale d'information, sur différents sujets visant à outiller les personnes âgées en vue de leur permettre de participer plus activement à la vie sociale et économique de la région.

Éducation, formation et emploi durable

Tel que mentionné plus haut, l'accès au savoir pour une région comme la nôtre est une autre clef essentielle à son développement, considérant le contexte de sous-scolarisation qui est le nôtre. À cet égard, en plus de la campagne visant la valorisation de la formation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine « Vis et Apprends », une autre mesure tout aussi intéressante a vu le jour au même moment pour ramener les adultes en formation. Ainsi, depuis deux ans, un peu plus de mille (1 000) adultes, âgés

² Définition proposée par le Conseil de la santé et du bien être.

de 18 à 50 ans ont été accueillis dans les Centres d'éducation des adultes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la Mesure de scolarisation du Programme de création d'emplois temporaires (PCET). Une structure d'accueil apte à favoriser le rehaussement de la formation générale chez les adultes de la région a été mise en place, en étroite collaboration avec Emploi-Québec et les Commissions scolaires du territoire.

Démographie, immigration, population et développement durable

La question de la démographie, de l'immigration et de la population en est une d'importance pour le développement durable régional. L'un de nos partenaires privilégiés dans ce vaste chantier est le Forum jeunesse régional qui travaille de façon assidue au retour et à l'établissement des jeunes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Encore une fois, les résultats commencent à être perceptibles et particulièrement encourageants.

À cet égard, les derniers chiffres publiés par l'Institut de la statistique du Québec au sujet du solde migratoire interrégional démontrent qu'en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ce solde se fixait en 2003 – 2004 à -94, comparativement à -510 en 2002 – 2003 et à -1 682 en 1999 – 2000.

Cette tendance se fait aussi sentir chez les jeunes. À l'instar de l'an dernier, le bilan migratoire est positif chez les 25-29 ans. De plus, c'est maintenant au tour des 30-34 ans d'être plus nombreux à s'établir en région qu'à la quitter. Même s'il demeure négatif, le solde migratoire des tranches d'âge de 15-19 ans et de 20-24 ans s'améliore. Ces jeunes quittent en grande partie la région par obligation afin de poursuivre des études à l'extérieur.

Pour la première fois depuis les dernières années, il y a plus de Montréalais qui se sont établis en Gaspésie et aux Îles en 2003 – 2004 (608) que de Madelinots et de Gaspésiens qui sont partis vers la métropole (469). Outre Montréal, les nouveaux venus en région proviennent principalement de la Montérégie et de la Capitale-Nationale.

Ces données sont encourageantes pour la région et pour tous les acteurs qui travaillent en concertation afin de favoriser l'établissement des jeunes. Des initiatives, telles que le Portail jeunesse de la Gaspésie et des Îles, la Grande séduction gaspésienne, Place aux jeunes et le crédit d'impôt du gouvernement du Québec pour les jeunes diplômés travaillant dans une région ressource, ont contribué au cours des dernières années à promouvoir positivement la région auprès des jeunes. Ces chiffres sont aussi une source de motivation afin de poursuivre les efforts et bien entendu, la Conférence régionale des élu(e)s continuera à soutenir ces initiatives permettant d'assurer un *avenir durable* à notre région.

Fait important à souligner, parmi les principaux facteurs motivant ces jeunes à revenir s'établir en région, on note l'environnement naturel, le sentiment d'appartenance à la région, la présence des parents et amis ainsi que la qualité de vie.

Infrastructures et développement durable

De manière générale, la région doit pouvoir compter sur des infrastructures de transport et de communication efficaces et répondant à ses besoins. C'est en effet une condition essentielle au déploiement de l'entreprise dans notre région de même qu'au niveau du maintien de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens résidant en Gaspésie.

En matière de préservation de la qualité environnementale et de sa mise en valeur, deux projets d'infrastructures, l'un en émergence, l'autre en développement méritent une mention particulière dans le cadre de cette consultation. La Conférence régionale des élu(e)s appuie par ses ressources humaines et financières ces deux projets : la Route verte (piste cyclable qui ceinture la Gaspésie et les Îles) et la Route bleue (sentier maritime gaspésien).

Le parachèvement de l'itinéraire cyclable de la Route verte devrait se faire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine dans le cadre d'un partenariat financier dont les partenaires seraient notamment le MTQ, la CRÉ, Emploi-Québec et les municipalités du territoire.

Le projet de la Route bleue relève aussi d'une volonté de la région de mettre en valeur l'aspect maritime de son territoire. Il suscite l'implication des communautés riveraines qui désirent faciliter et améliorer l'accès au littoral dans un contexte de développement durable. Il favorise aussi une meilleure cohabitation entre les propriétaires privés et les usagers du monde aquatique. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, le tourisme relié aux activités de plein air à caractère écotouristique est en effervescence. En Gaspésie plus particulièrement, c'est en respect de la Politique québécoise de l'eau que sera aménagée une voie navigable spécifiquement dédiée aux petites embarcations et munie d'un réseau de voies d'accès, d'aires de repos, de services d'hébergement et de camping.

CONCLUSION

En terminant, la Conférence régionale des élu(e)s tient à féliciter le gouvernement de mettre en œuvre une politique axée sur le développement durable du Québec. Nous adhérons totalement aux objectifs de ce plan qui visent à protéger l'environnement, à favoriser l'équité sociale et à développer une économie prospère à long terme qui soit à la fois forte et responsable afin d'assurer l'accès à des services de qualité et de garantir un niveau de vie satisfaisant. Nous serons partenaire à part entière dans cette démarche et appuierons concrètement à l'aide de nos outils toutes les initiatives régionales qui contribueront à l'atteinte des objectifs qui sont fixés à l'intérieur de ce Plan de développement durable.

Cependant, il ne faut pas négliger le fait que le développement durable a un coût. Or, à notre avis, il est essentiel que le gouvernement supporte financièrement les communautés rurales dans ce virage. L'exemple des coûts relatifs à la mise aux normes des sources d'eau potable dans nos municipalités en est un qui démontre clairement que nos municipalités ne possèdent pas à elles seules les ressources financières requises afin d'assumer le coût des travaux à entreprendre. L'augmentation des budgets dédiés aux pactes ruraux pourrait être l'une des avenues potentielles à explorer à cet égard.